



Approbation du Compte Financier 2020 de l'IEP de Lyon

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu,

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 32.37 ETPT sous plafond et 16.78 ETPT hors plafond
- 5 145 769 € d'autorisations d'engagement réalisées (6 287 828 € de prévisions)
- 4 777 153 € de crédits de paiement réalisés (6 064 872 € de prévisions)
- 5 157 386 € de recettes réalisées (5 613 763 € de prévisions)
- 380 233 € de solde budgétaire réalisé (-451 109 € de prévisions)
- 399 502 € de variation de trésorerie réalisé (-451 109 € de prévisions)
- 280 086 € de résultat patrimonial réalisé (57 964 € de prévisions)
- 552 796 € de capacité d'autofinancement réalisé (292 954 € de prévisions)
- 141 363 € de variation de fonds de roulement réalisée (-451 109 € de prévisions)

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur 280 086 € euros en réserve.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

RETOUR

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

IEP DE LYON
COMPTE FINANCIER- 2020

POUR VOTE

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (=a+b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	32.37	16.78	49.15

Rappel du plafond d'emplois rémunérés par le responsable de programme en ETPT (c)

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme (c).

POUR INFORMATION

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel*
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 +4)	32.37	1,449,212	16.78	1,199,757	49.15	2,648,969
1 - TITULAIRES	3.86	218,780			3.86	218,780
* Titulaires État **	3.86	218,780	-	-	3.86	218,780
* Titulaires organisme (corps propre)	-	-	-	-	-	-
2 - NON TITULAIRES	28.51	1,230,432	16.78	493,738	45.29	1,724,170
* Contractuels de droit public	28.51	1,230,432	16.8	493,738	45.29	1,724,170
o CDI	13.50	316,254			13.50	316,254
o CDD	15.01	914,178	16.78	493,738	31.79	1,407,916
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	-	-	-	-	-	-
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
o CDI	-	-	-	-	-	-
o CDD	-	-	-	-	-	-
3 - CONTRATS AIDES					-	-
4- AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)				706,019		706,019

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES	
	ETPT**	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5+6)	0	-
5- Emplois remboursés à l'organisme	0	-
6- Emplois non remboursés à l'organisme	0	-

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME, NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT***	Dépenses de fonctionnement***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7+8)	76.6	-
7- Emplois remboursés par l'organisme	0	0
8- Emplois non remboursés par l'organisme	76.6	

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et dépenses de fonctionnement afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

Tableau 1 - EPSCP
 Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	En ETPT	En ETPT	-
		Titulaires CDI			-
	Non permanents	CDD	10.67	4.0	14.67
S/total EC		10.67	4.00	14.67	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	3.86		3.86
		CDI	13.50		13.50
	Non permanents	CDD	4.34	12.78	17.12
	S/total Biatss		21.70	12.78	34.48
Totaux		32.37 (1)	16.78	49.15	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat					Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des Seuil est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

RETOUR Dépenses						
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP		
	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N
Personnel	2,405,159	2,756,450	2,648,969	2,405,159	2,756,450	2,648,969
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>						
Fonctionnement	2,047,608	2,016,273	1,838,369	2,090,757	1,944,959	1,644,118
Investissement	684,850	1,515,105	658,431	431,082	1,363,463	484,066
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N
Personnel	0	0	0	0	0	0
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	5,137,617	6,287,828	5,145,769	4,926,999	6,064,872	4,777,153

Solde budgétaire (excédent) 380,233

Recettes						
AR			RE			
Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	
			5,132,348	4,994,363	4,957,386	Recettes globalisées
			1,718,630	1,952,562	1,997,466	Subvention pour charges de service public
			43,300	131,339	84,119	Autres financements de l'Etat
			111,607	133,097	91,009	Fiscalité affectée
			579,432	587,981	613,348	Autres financements publics
			2,679,379	2,189,384	2,171,444	Recettes propres
				619,400	200,000	Recettes fléchées
				419,400	0	Financements de l'Etat fléchés
				200,000	200,000	Autres financements publics fléchés
				0	0	Recettes propres fléchées
0.00	0.00	0.00	5,132,348	5,613,763	5,157,386	TOTAL DES RECETTES

0.00 Solde budgétaire (déficit)

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

RETOUR AU SOMMAIRE	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2,646,031	2,646,031	1,505,069	1,310,945	658,431	484,066	4,809,531	4,441,041
D101 - Formation initiale et continue niveau licence	619,181	619,181	103,121	77,999			722,303	697,180
D102 - Formation initiale et continue niveau master	814,368	814,368	136,963	126,528	6,243	6,241	957,573	947,137
D103 - Formation initiale et continue niveau doctorat							0	0
D105 - Bibliothèques et documentation	268,589	268,589	120,843	123,047			389,432	391,635
D111 - Recherche universitaire	298,380	298,380	58,370	51,512	13,420	13,776	370,170	363,668
D113 - Diffusion des savoirs et musées								
D114 - Immobilier	27,360	27,360	287,453	160,896			314,812	188,256
D115 - Pilotage et support	618,154	618,154	798,319	770,962	638,768	464,049	2,055,241	1,853,164
Etudiants	2,938	2,938	333,300	333,174	-	-	336,239	336,112
D201 - Aides directes aux étudiants			272,537	272,411			272,537	272,411
D202 - Aides indirectes			-	-				
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2,938	2,938	60,763	60,763			63,702	63,702
TOTAL	2,648,969	2,648,969	1,838,369	1,644,119	658,431	484,066	5,145,769	4,777,153

Tableau des recettes par origine (facultatif)

	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public - CF	Autres financements de l'Etat - CF	Fiscalité affectée - CF	Autres financements publics - CF	Recettes propres - CF	Financements de l'Etat fléchés - CF	Autres financements publics fléchés - CF	Recettes propres fléchées - CF	
Subvention pour charges de service public	1,997,466	0	0	0	0	0	0	0	1,997,466
Droits d'inscription	0	0	0	0	1,759,273	0	0	0	1,759,273
Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	0	280,075	0	0	0	280,075
Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	36,155	0	0	0	36,155
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANR investissements d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	0	0	0	0	0	0	200,000	0	200,000
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	84,119	91,009	613,348	95,941	0	0	0	884,417
Total	1,997,466	84,119	91,009	613,348	2,171,444	0	200,000	0	5,157,386

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 380,233

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Bourses AMI	47	Recettes à transférer	18,400.00	18,000.00
Remboursement concours BEL	47	Recettes à transférer	24,690.00	49,473.65
TVA	445			
Autres opérations pour comptes de tiers			40,834.02	35,719.50
RETOUR AU SOMMAIRE	TOTAL		83,924	103,193

RETOUR **Compte de résultat**

CHARGES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BR1 2020	31/12/2020	BI 2021	PRODUITS	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BR1 2020	31/12/2020	BI 2021
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	2,163,837	2,375,352	2,756,450	2,622,701 74,689	2,942,786	Subventions de l'Etat	1,698,498	1,746,729	1,952,562	2,067,100	2,166,293
Interventions						Fiscalité affectée		111,607	133,097	127,165	85,000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2,159,009	2,213,504	2,295,969	2,126,892	2,589,191	Autres subventions	493,408	585,236	719,320	540,747	605,099
TOTAL des charges	4,322,846	4,588,856	5,052,419	4,749,593	5,531,977	Autres produits	2,302,753	2,647,069	2,305,404	2,294,667	2,617,489
Résultat (BENEFICE)	171,813	501,784	57,964	280,086	0	TOTAL des produits	4,494,659	5,090,640	5,110,383	5,029,679	5,473,882
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	4,494,659	5,090,640	5,110,383	5,029,679	5,531,977	Résultat (PERTE)	0	0	0	0	58,096
						Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	4,494,659	5,090,640	5,110,383	5,029,679	5,531,977

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BR1 2020	31/12/2020	BI 2021	RESSOURCES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BR1 2020	31/12/2020	BI 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0		0	Capacité d'autofinancement	403,898	749,917	292,954	552,796	176,894
Investissements	342,884	431,082	1,363,463	485,502	1,575,039	Financement de l'actif par l'Etat	0		419,400	0	1,121,260
Remboursement des dettes financières		0	0	0	0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	290,700		200,000	74,070	720,000
TOTAL des emplois	0	431,082	1,363,463	485,502	1,575,039	Autres ressources		913,859		0	0
Apport au fonds de roulement	694,598	1,232,693	0	141,363	443,115	Augmentation des dettes financières		0		0	0
						TOTAL des ressources	694,598	1,663,776	912,354	626,866	2,018,154
						Prélèvement sur fonds de roulement	0	0	-451,109	0	0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

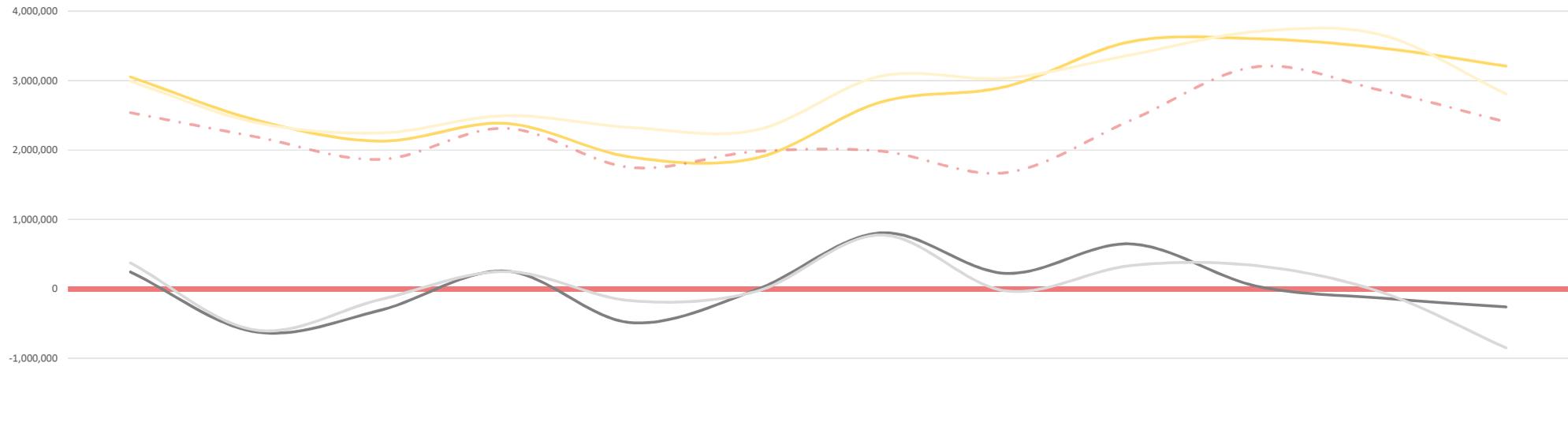
	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BR1 2020	31/12/2020	BI 2021
Résultat de l'exercice	171,813	501,784	57,964	280,086	-58,096
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	345,830	354,076	351,010	377,768	351,010
- reprises sur amortissements, dépréciations et prov				0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés					
- produits de cession d'éléments d'actifs					
- quote part des subventions d'investissement virée au résu	113,745	105,943	116,020	105,057	116,020
= Capacité ou Insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF)	403,898	749,917	292,954	552,796	176,894

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BR1 2020	31/12/2020	BI 2021
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	351,715	1,232,693	-451,109	141,363	443,115
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulem	-92,539	1,040,047	0	-258,138	0
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	444,254	192,646	-451,109	399,502	443,115
Niveau du fonds de roulement	1,805,384	3,038,077	2,586,968	3,179,440	3,030,083
Niveau du besoin en fonds de roulement	-811,290	228,757	228,757	-29,381	228,757
Niveau de la trésorerie	2,616,674	2,809,320	2,358,211	3,208,822	2,801,326

RETOUR AU	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	2,809,320	3,053,741	2,434,607	2,127,706	2,384,008	1,898,664	1,883,403	2,689,847	2,913,616	3,561,451	3,603,278	3,469,916	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	471,205	82,519	97,152	469,239	22,182	82,247	1,177,252	647,666	990,900	492,177	105,785	319,062	4,957,386
Subvention pour charges de service public	424,004			424,004			844,195			260,263	45,000	3,313	1,997,466
Autres financements de l'Etat										50,806	30,000	3,313	84,119
Fiscalité affectée							57,506				2,234	31,269	91,009
Autres financements publics		500	10,000	30,177		23,220	32,384	200,353	107,835	15,517	43,365	149,997	613,348
Recettes propres	47,201	82,019	87,152	15,058	22,182	59,027	243,167	447,313	883,064	165,591	-14,814	134,483	2,171,444
Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200,000	200,000
Financements de l'Etat fléchés													0
Autres financements publics fléchés												200,000	200,000
Recettes propres fléchées													0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital												0	0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	3,057	5,400	755	105	1,369	14,472	3,232	50,730	42,275	21,129	10,033	-49,364	103,193
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		5,400				12,600		49,474					67,474
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	3,057		755	105	1,369	1,872	3,232	1,256	42,275	21,129	10,033	-49,364	35,720
TOTAL	474,263	87,919	97,907	469,344	23,551	96,719	1,180,484	698,396	1,033,175	513,307	115,818	469,698	5,260,579
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	229,842	688,653	404,808	213,042	508,896	111,562	373,840	474,626	364,759	433,476	248,761	657,623	4,709,887
Personnel	200,143	258,898	238,936	141,202	276,490	255,057	267,489	205,601	181,005	210,126	188,193	225,829	2,648,969
Fonctionnement	20,946	323,721	153,852	53,876	218,463	-181,867	98,141	269,025	168,926	157,455	4,963	356,617	1,644,119
Investissement	8,752	106,033	12,020	17,963	13,943	38,372	8,211		14,828	65,896	55,605	75,177	416,800
Dépenses sur recettes fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33,633	0	33,633	67,266
Personnel													0
Fonctionnement													0
Investissement										33,633		33,633	67,266
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital													0
Prêts : décaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	0	18,400	0	0	0	418	200	0	20,580	4,370	420	39,536	83,924
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		18,400							20,580	3,660	420	30	43,090
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers						418	200			710		39,506	40,834
TOTAL	229,842	707,053	404,808	213,042	508,896	111,980	374,040	474,626	385,339	471,479	249,181	730,792	4,861,077
SOLDE DU MOIS	244,421	-619,134	-306,902	256,302	-485,344	-15,261	806,444	223,769	647,835	41,827	-133,363	-261,094	399,502
SOLDE CUMULE	3,053,741	2,434,607	2,127,706	2,384,008	1,898,664	1,883,403	2,689,847	2,913,616	3,561,451	3,603,278	3,469,916	3,208,822	399,502
												<i>dont trésorerie fléchée</i>	132,734
												<i>dont trésorerie globalisée</i>	266,768
												<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>	19,269

Compte financier - Trésorerie infra annuelle



	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Trésorerie 2020	3,053,741	2,434,607	2,127,706	2,384,008	1,898,664	1,883,403	2,689,847	2,913,616	3,561,451	3,603,278	3,469,916	3,208,822
Recettes - dépenses 20	244,421	-619,134	-306,902	256,302	-485,344	-15,261	806,444	223,769	647,835	41,827	-133,363	-261,094
Trésorerie 19	2,991,040	2,398,156	2,245,319	2,495,031	2,325,322	2,287,148	3,063,425	3,034,501	3,370,741	3,705,150	3,659,868	2,809,320
Recettes - dépenses 19	374,366	-592,884	-152,836	249,712	-169,710	-38,173	776,276	-28,923	336,240	334,408	-45,281	-850,548
Trésorerie Budget Initial 20	2,538,329	2,190,931	1,865,275	2,313,630	1,749,428	1,978,470	1,984,143	1,673,682	2,427,857	3,197,880	2,859,017	2,404,804

RETOUR AU SOMMAIRE		Antérieures à N non dénouées	Réalisé N	N+1	N+2	N+3	
	Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-55,145	77,589	993,625	1,319,549	
	Recettes fléchées (b)	2,034,900	200,000	1,989,719	700,000	400,000	
	Financements de l'Etat fléchés	2,034,900	0	1,639,719	0		
	Autres financements publics fléchés		200,000	350,000	700,000	400,000	
	Recettes propres fléchées						
	Dépenses sur recettes fléchées (c)	2,090,045	67,266	1,073,683	374,076	2,151,090	
	Personnel (AE=CP)	0	0	0	0	0	
	AE						
	CP						
	Fonctionnement et intervention	0	0	0	0	0	
	AE						
	CP						
	Investissement	2,090,045	67,266	1,073,683	374,076	2,151,090	
	AE	2,143,025	80,346	1,571,865	1,977,227	3,697	
	CP	2,090,045	67,266	1,073,683	374,076	2,151,090	
	Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b - c) = d		-55,145	132,734	916,036	325,924	-1,751,090

Opérations	Montant de l'opération (1)	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antér. (2)	AE consommées au titre des années antér. (3)	AE reportées ou reprog. en année n (4)=(2)-(3)	AE nouvelles ouvertes en année n (5)	Total des AE ouvertes pour l'année n (6) = (4)+(5)	CP ouverts au titre des années antér. (7)	CP consommés au titre des années antér. (8)	CP reportés ou reprog. en année n (9)=(7-8)	CP nouveaux ouverts en année n (10)	Total des CP ouverts pour l'année n (11)=(9)+(10)	Restes à engager en fin d'année n (AE) (12)=(1)-(3)-(6)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP) (13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Contrats de recherche													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Contrats de form. continue													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Contrats d'enseignement													
Plan Campus	2,907,000	2,143,025	2,143,025	0	13,236	13,236	2,090,045	2,090,045	0	23,196	23,196	750,739	43,020
Immobilier - GER 2018-2022	173,001	8,479	8,479	0	12,767	12,767	8,479	8,479	0	11,072	11,072	151,755	1,695
Immobilier - aménagement 2018-2022	1,198,377	511,509	511,509	0	480,294	480,294	511,509	511,509	0	314,844	314,844	206,574	165,450
Immobilier -Fabrique 2018-2022	2,600,000	0	0	0	67,110	67,110	0	0	0	44,070	44,070	2,532,890	23,040
Informatique - réseau -audiovisuel 2012-2022	1,220,886	982,002	982,002	0	85,024	85,024	965,322	965,322	0	90,884	90,884	153,860	10,820
SPIE Communications	7,699	5,069	5,069	0	2,630	2,630	4,960	4,960	0	1,139	1,139	0	1,600
cm cic leasing	80,608	80,608	80,608	0	0	0	55,418	55,418	0	20,152	20,152	0	5,038
Daltys	2,843	2,843	2,843	0	0	0	1,137	1,137	0	0	0	0	1,706
Mailfinance	6,033	6,033	6,033	0	0	0	1,207	1,207	0	1,264	1,264	0	3,562
Université de Lyon	15,725	15,725	15,725	0	0	0	10,483	10,483	0	5,242	5,242	0	0
Comptoir des signaux SAS	3,756	3,756	3,756	0	0	0	1,342	1,342	0	1,070	1,070	0	1,344
SCP Seban & associés	367	367	367	0	0	0	157	157	0	0	0	0	210
Mailfrance	2,514	2,514	2,514	0	0	0	425	425	0	1,061	1,061	0	1,028
Apsytube	24,261	24,159	24,159	0	102	102	10,780	10,780	0	13,481	13,481	0	0
Ugap	949	949	949	0	0	0	79	79	0	315	315	0	555
Château d'eau	425	425	425	0	0	0	401	401	0	0	0	0	24
Hydroption	161,697	0	0	0	161,697	161,697	0	0	0	37,438	37,438	0	124,259
Un amour de café	547	0	0	0	547	547	0	0	0	319	319	0	228
CNRS IDF	2,000	0	0	0	2,000	2,000	0	0	0	1,000	1,000	0	1,000
Libel	9,000	0	0	0	9,000	9,000	0	0	0	3,000	3,000	0	6,000
Apsytube	24,430	0	0	0	24,430	24,430	0	0	0	7,078	7,078	0	17,352
Dematis	1,404	0	0	0	1,404	1,404	0	0	0	468	468	0	936
Studapart	10,800	0	0	0	10,800	10,800	0	0	0	3,600	3,600	0	7,200
Total	8,454,322	3,787,463	3,787,463	0	871,041	834,407	3,661,744	3,661,744	0	580,693	569,547	3,795,818	390,579
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel													
Ss total fonctionnement et intervention	355,058.00	142,448	142,448	0	212,610	212,610	86,389	86,389	0	96,627	96,627	0	172,042
Ss total investissement	8,099,264	3,645,015	3,645,015	0	658,431	658,431	3,575,355	3,575,355	0	484,066	484,066	3,795,818	244,025

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélevé sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaiss. au titre années antérieures	Encaiss. pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
Contrats de recherche						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
Contrats de form. continue						
SPIE Communications	7,699	7,699				
cm cic leasing	80,608	80,608				
Daltys	2,843	2,843				
Mailfinance	6,033	6,033				
Université de Lyon	15,725	15,725				
Comptoir des signaux SAS	3,756	3,756				
SCP Seban & associés	367	367				
Mailfinance	2,514	2,514				
Apsytude	24,261	24,261				
Ugap	949	949				
Château d'eau	425	425				
Hydroption	161,697	161,697				
Un amour de café	547	547				
CNRS IDF	2,000	2,000				
Libel	9,000	9,000				
Apsytude	24,430	24,430				
Dematis	1,404	1,404				
Studapart	10,800	10,800				
Contrats & marchés	355,058.00	355,058	-	-	-	-
Plan Campus	2,907,000	0	2,907,000	2,034,900	0	2,907,000
Immobilier - GER 2018-2022	173,001	157,001	16,000	0	0	16,000
Immobilier - aménagement 2018-2022	1,198,377	998,377	200,000	0	30,000	170,000
Immobilier -Fabrique 2018-2022	2,600,000	431,541	2,168,459	0	200,000	1,968,459
Informatique - réseau -audiovisuel 2012-2022	1,220,886	1,220,886	0	0	0	0
Programme pluriannuel d'investissement	8,099,264	2,807,805	5,291,459	2,034,900	230,000	5,061,459
Total	8,454,322	3,162,863	5,291,459	2,034,900	230,000	5,061,459

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle	Prévission N (BI + BR)										Prévission N+1 et suivantes					
		Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Dépenses d'investissement (PPI)	Plan Campus	2,907,000	2,073,950	2,073,950	0	700,000	700,000	2,073,950	2,071,610	2,340	500,000	502,340	133,050	333,050	0	0	0	0
	Immobilier - GER 2018-2022	267,046	3,996	3,996	0	85,600	85,600	3,996	3,996	0	85,600	85,600	149,450	149,450	28,000	28,000	0	0
	Immobilier - aménagement 2018-2022	1,077,369	704,764	704,764	0	372,605	372,605	704,764	526,953	177,811	340,812	518,623	0	31,793	0	0	0	0
	Immobilier - Fabrique 2018-2022	2,600,000	100,000	0	100,000	125,000	225,000	100,000	0	100,000	25,000	125,000	2,375,000	100,000	0	0	0	2,375,000
	Informatique - réseau - audiovisuel 2012-2022	1,305,199	1,058,499	1,058,499	0	131,900	131,900	1,058,499	1,058,499	0	131,900	131,900	114,800	114,800	0	0	0	0
Total Dépenses d'investissement.1		8,156,614	3,941,209	3,841,209	100,000	1,415,105	1,515,105	3,941,209	3,661,058	280,151	1,083,312	1,363,463	2,772,300	729,093	28,000	28,000	0	2,375,000
Contrats et marchés	Personnel					0	0					0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement et intervention Investissement	350,021	164,382	164,382	0	185,639	185,639	107,078	76,850	0	114,325	114,334	0	58,852	0	42,489	0	42,200
Total contrats et marchés.2		350,021	164,382	164,382	0	185,639	185,639	107,078	76,850	0	114,325	114,334	0	58,852	0	42,489	0	42,200
Contrat de formation continue	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention Investissement																	
Total contrat de formation continue.3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'enseignement	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention Investissement																	
Total contrat de formation continue.4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total fonctionnement et intervention	350,021	164,382	164,382	0	185,639	185,639	107,078	76,850	0	114,325	114,334	0	58,852	0	42,489	0	42,200
	Ss total investissement	8,156,614	3,941,209	3,841,209	100,000	1,415,105	1,515,105	3,941,209	3,661,058	280,151	1,083,312	1,363,463	2,772,300	729,093	28,000	28,000	0	2,375,000
TOTAL		8,506,635	4,105,591	4,005,591	100,000	1,600,744	1,700,744	4,048,287	3,737,908	280,151	1,197,637	1,477,797	2,772,300	787,945	28,000	28,000	0	2,417,200

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Prévission	Prévission N		Prévissions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	2,907,000	2,034,900	0		452,700	
	Autres financements publics**	2,100,000		200,000	419,400	650,000	
Total PPI.1		5,007,000	2,034,900	200,000	1,669,400	1,102,700	0
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics** Autres financements***						
Total contrat de recherche.2							
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics** Autres financements***						
Total contrat de formation continue.3							
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics** Autres financements***						
Total contrat de formation continue.4							
	Ss total financement de l'Etat	2,907,000	2,034,900	0	419,400	452,700	0
	Ss total autres financements publics	2,100,000	0	200,000	1,250,000	650,000	0
	Ss total autres financements						
TOTAL		5,007,000	2,034,900	200,000	1,669,400	1,102,700	0

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

C - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Exécution					Restes à payer	Restes à réaliser		
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommées les années antérieures à N	CP consommées en N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Dépenses d'investissement (PPI)	Plan Campus	2,907,000	2,143,025	13,236	2,156,261	2,090,045	23,196	2,113,241	43,020	750,739	793,759
	Immobilier - GER 2018-2022	173,001	8,479	12,767	21,246	8,479	11,072	19,551	1,695	151,755	153,450
	Immobilier - aménagement 2018-2022	1,198,377	511,509	480,294	991,803	511,509	314,844	826,353	165,450	206,574	372,024
	Immobilier -Fabrique 2018-2022	2,600,000	0	67,110	67,110	0	44,070	44,070	23,040	2,532,890	2,555,930
	Informatique - réseau -audiovisuel 2012-2022	1,220,886	982,002	85,024	1,067,026	965,322	90,884	1,056,206	10,820	153,860	164,680
Total Dépenses d'investissement.1		8,099,264	3,645,015	658,431	4,303,446	3,575,355	484,066	4,059,421	244,025	3,795,818	4,039,843
Contrats et marchés	Personnel										
	Fonctionnement et intervention Investissement	355,058	142,448	212,610	355,058	86,389	96,627	183,016	172,042	0	172,042
Total contrat de recherche.2		355,058	142,448	212,610	355,058	86,389	96,627	183,016	172,042	0	172,042
Contrat de formation continue	Personnel										
	Fonctionnement et intervention Investissement										
Total contrat de formation continue.3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'enseignement	Personnel										
	Fonctionnement et intervention Investissement										
Total contrat de formation continue.4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total fonctionnement et intervention	355,058	142,448	212,610	355,058	86,389	96,627	183,016	172,042	0	172,042
	Ss total investissement	8,099,264	3,645,015	658,431	4,303,446	3,575,355	484,066	4,059,421	244,025	3,795,818	4,039,843
TOTAL		8,454,322	3,787,463	871,041	4,658,504	3,661,744	580,693	4,242,437	416,067	3,795,818	4,211,885

D - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	3,441,459	2,034,900	0	1,406,559
	Autres financements publics**	1,850,000	0	230,000	1,620,000
	Autres financements***				
Total PPI.1		5,291,459	2,034,900	230,000	3,026,559
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
Total contrat de recherche.2		0	0	0	0
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
Total contrat de formation continue.3		0	0	0	0
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
Total contrat de formation continue.4		0	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	3,441,459	2,034,900	0	1,406,559
	Ss total autres financements publics	1,850,000	0	230,000	1,620,000
	Ss total autres financements	0	0	0	0
TOTAL		5,291,459	2,034,900	230,000	3,026,559

** Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

*** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

**** Ressources propres et autres recettes fléchés

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)
Stocks initiaux

		Réalisé 2019	BR 2020	Réalisé 2020	BI 2021
1	Niveau initial de restes à payer	339,137	357,101	357,101	580,057
2	Niveau initial du fonds de roulement	1,805,384	3,038,077.2	3,038,077.22	2,586,968
3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-811,290	228,757.2	228,757.2	228,757
4	Niveau initial de la trésorerie	2,616,674	2,809,320	2,809,320	2,358,211
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	247,191	230,173	230,173	303,512
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	2,369,483	2,579,147	2,579,147	2,054,699

Flux de l'année

5	Autorisations d'engagement		4,944,962	6,287,828	5,145,769	6,964,374
6	Résultat patrimonial		501,784	57,964	280,086	-58,096
7	Capacité d'autofinancement (CAF)		749,917	292,954	552,796	176,894
8	Variation du fonds de roulement		1,232,693	-451,109	141,363	443,115
9	Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	913,859	0	0	0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -			0	
	Report à nouveau	+	913,859			
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+			0	
	Cautionnements et dépôts	-			0	
10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	-11,309	0	8,553	0
	Variation des stocks	+ / -			0	
	Production immobilisée	+			0	
	Annul. recettes ex. ant / Charges sur créances irrécouvrables	-	-11,309		-31,483	
	Produits divers de gestion courante	+			40,036	
11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	124,793	0	-247,422	0
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	0		740	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-147,651		-248,151	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	0		-3,541	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	272,444		3,530	
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		205,349	-451,109	380,233	443,115
12.a	Recettes budgétaires		5,132,348	5,613,763	5,157,386	7,199,122
12.b	Crédits de paiement ouverts		4,926,999	6,064,872	4,777,153	6,756,006
					380,233	0.000
13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		0	0	-24,384	0
14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de		12,703	0	5,115	0
15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14		192,646	-451,109	399,502	443,115
15.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-17,018	73,339	132,734	524,351
15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		209,664	-524,448	266,768	-81,236
16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		1,040,047	0	-258,138	0
17	Restes à payer		17,964	222,956	368,616	208,367

Stocks finaux

18	Niveau final de restes à payer		357,100,500	580,057	725,716	788,424
19	Niveau final du fonds de roulement		3,038,077.22	2,586,968	3,179,440	3,030,083
20	Niveau final du besoin en fonds de roulement		228,757.17	228,757	-29,381	228,757
21	Niveau final de la trésorerie		2,809,320,050	2,358,211	3,208,822	2,801,326
21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		230,173,000	303,512	362,907	827,863
21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		2,579,147,050	2,054,699	2,845,915	1,973,463

 Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale



CA du 12 mars 2021

Délibération n°2

Tarifs d'inscription en formation initiale pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'IEP a modifié les tarifs d'inscription au Diplôme en 2016.

Conformément à l'engagement pris par la direction, aucune modification n'est proposée pour 2021-2022 pour le Diplôme IEP.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les tarifs d'inscription en formation initiale pour l'année 2021-2022 tels que récapitulés dans le document joint en annexe

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



Tarifs d'inscription en formation initiale pour l'année universitaire 2021-2022

Tarifs d'inscription au diplôme de l'IEP (1^{ère} à 5^{ème} année)

Les droits d'inscriptions reposent sur le revenu du foyer fiscal (revenu fiscal de référence) auquel est rattaché l'étudiant pondéré par le nombre de parts. Ce dernier permet de déterminer le montant annuel des droits d'inscriptions à payer selon le tableau suivant :

TRANCHE / RFR pondéré	Montant annuel des droits d'inscriptions
Inf ou égal à 12 000 €	0 €
12 001-15 500 €	470 €
15 501-18 000 €	690 €
18 001-22 000 €	880 €
22 001-27 000 €	1130 €
27 001 -33 000 €	1650 €
33 001 – 39 000 €	2600 €
Sup à 39 000 €	3770 €

Tarifs de réinscription en 5^{ème} année du diplôme IEP pour les étudiants ayant été autorisés à effectuer un master en 2 ans

TRANCHE / RFR pondéré	Montant annuel des droits d'inscriptions
Inf ou égal à 12 000 €	0 €
Sup à 12 000 €	470 €

Tarifs d'inscription applicables dans le cadre de la mutualisation inter IEP des spécialités/parcours de 5^{ème} année

Mutualisation entrante (étudiant inscrit au diplôme d'IEP dans un autre établissement venant effectuer sa 5 ^{ème} année à Lyon)	paiement des droits IEP en fonction des revenus du foyer fiscal + droits master si inscrit en master.
Mutualisation sortante (étudiant inscrit au diplôme d'IEP à Lyon allant effectuer sa 5 ^{ème} année dans un autre IEP)	Paiement d'un droit forfaitaire de 235 € si non boursier

Tarifs d'inscription dans le cas d'une année de césure

Pour les étudiantes et étudiants boursiers : tranche 1 soit 0€
Pour les étudiantes et étudiants non boursiers : tranche 2 soit 470€

Tarifs d'inscription aux diplômes d'établissement

Diplôme / public	Tarifs
DE Monde Arabe Contemporain <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de Lyon 2 • Étudiants externes • Étudiants du diplôme IEP (1 an) • Étudiants de Lyon 2 (1 an) • Étudiants externes (1 an) 	315.00€ 435.75€ 493.50€ 630.00€ 871.50€ 987.00€
DE Monde Extrême-Oriental Contemporain <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de Lyon 2 • Étudiants externes • Étudiants du diplôme IEP (1 an) • Étudiants de Lyon 2 (1 an) • Étudiants externes (1 an) 	315.00€ 435.75€ 493.50€ 630.00€ 871.50€ 987.00€
DE Amérique Latine et les Caraïbes <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de Lyon 2 • Étudiants externes • Étudiants du diplôme IEP (1 an) • Étudiants de Lyon 2 (1 an) • Étudiants externes (1 an) 	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 987.00€
DE USA <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de Lyon 2 • Étudiants externes • Étudiants du diplôme IEP (1 an) • Étudiants de Lyon 2 (1 an) • Étudiants externes (1 an) 	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 986.50€
DE Afrique Subsaharienne Contemporaine <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de Lyon 2 • Étudiants externes • Étudiants du diplôme IEP (1 an) • Étudiants de Lyon 2 (1 an) • Étudiants externes (1 an) 	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 986.50€
DE d'Études Européennes <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de Lyon 2 • Étudiants externes • Étudiants du diplôme IEP (1 an) • Étudiants de Lyon 2 (1 an) • Étudiants externes (1 an) 	231.00€ 330.75€ 493.50€ 462.00€ 661.50€ 986.50€
DE Russie Contemporaine	

<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants du diplôme IEP • Étudiants de l'UJM • Étudiants externes 	<p>231.00€</p> <p>231.00€</p> <p>493.50€</p>
<p>DE JurisPo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants de l'UJM année 1 • Étudiants de l'UJM année 2 • Étudiants de l'UJM année 3 • Étudiants de l'UJM boursiers 	<p>100.00€</p> <p>100.00€</p> <p>80.00€</p> <p>0.00€</p>

Tarifs d'inscription aux certificats d'études destinés aux étudiants étrangers :

Attestation d'Études Politiques (1 semestre)	750 €
Certificat d'Études Politiques (2 semestres)	1500 €
Diploma of French and European Studies (1 semestre)	1400 €

Tarifs d'inscription au certificat d'études destinés aux étudiants du site de Lyon-St Étienne

Certificat d'Études Politiques et Internationales (1an)	600 €
Certificat d'Études Politiques et Internationales (2 ans)	300 € par an

Tarifs d'inscription au CPAG :

Étudiants non boursiers	800 €
Étudiants boursiers	440 €



CA du 12 mars 2021

Délibération n°3

Tarifs d'inscription en formation continue pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'IEP de Lyon, conformément à l'engagement politique de la direction, développe son offre de formation continue.

Aucune modification de tarif n'est prévue pour l'année 2021-2022.

Le certificat d'études politiques et l'attestation d'études politiques sont ouverts aux apprenants de la formation continue.

Des précisions sont apportées sur les contrats d'alternance (durée).

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les tarifs d'inscription en formation continue pour l'année 2021-2022 tels que récapitulés dans le document joint en annexe

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



- **Tarif 1** : prise en charge de la formation par un tiers (employeur, Pôle Emploi, CPF...)
- **Tarif 2** : prise en charge de la formation par le candidat
- **Tarif 3** : prise en charge de la formation par le candidat bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AAH

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
FORMATIONS DIPLÔMANTES ET CERTIFIANTES			
Diplôme Grade - Master de Sciences Po Lyon			
Examen d'entrée directe en 4 ^e année du diplôme (spécifique aux publics de formation continue)	120 €	120 €	0 €
Années 4 et 5 du diplôme (sauf parcours en double diplôme : tarif spécifique selon convention)	6 800 €	3 800 €	2 000 €
	+ droits d'inscription annuels : 880 €		
Master mention Science Politique			
Parcours au choix :	5 500 €	3 000 €	256 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des politiques publiques ■ Évaluation et suivi des politiques publiques ■ Politiques publiques de l'alimentation et gestion du risque sanitaire 	En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante : droits d'inscription nationaux		
Certificats de spécialité (5A)			
Cycle de formation intégré à l'un des parcours de 5 ^e année du diplôme de Sciences Po Lyon :	3 500 €	2 500 €	1 000 €
	En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante : 470 €		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Affaires européennes : entreprises et institutions ■ Carrières publiques ■ Communication, culture et institutions ■ Développement, ingénierie de projets et coopération à l'international ■ Globalisation et gouvernance ■ Management des services publics et des partenariats public/privé ■ Management & actions culturelles à l'international ■ Politiques et innovations sociales des territoires 	Selon convention		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduite de projet et développement durable des territoires. Double diplôme avec le Master <i>Analyse et politique économiques</i> - Parcours <i>Conseil en développement territorial</i> (UJM)			
Diplômes d'établissement d'aires culturelles (DEAC)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Afrique Subsaharienne Contemporaine (DEASC) ■ Amérique Latine et les Caraïbes (DEALC) ■ Etats-Unis (DELUSA) ■ Etudes Européennes (DEEE) ■ Monde Arabe Contemporain (DEMAC) ■ Monde Extrême Oriental (DEMEOC) ■ Russie Contemporaine (DERUSCO) 	2 500 €	1 800 €	1 000 €
Certificat d'introduction aux études politiques (CIEP) (spécifique aux publics de formation continue)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Parcours de formation complet 	2 000 €	1 000 €	500 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Tronc commun uniquement 	1 000 €	500 €	250 €
Certificat d'études politiques (CEP)	3 500 €	2 000 €	1 000 €
Attestation d'études politiques (AEP)	1 750 €	1 000 €	500 €
CENTRE DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CPAG)			
Préparation aux concours de catégorie A	1 000 €	800 €	800 €
Modules	400 €	200 €	200 €

ENSEIGNEMENTS		
Enseignements du diplôme de Sciences Po Lyon (hors spécialité) et des DEAC :		
■ Cours fondamentaux (CF) – 24h ou 36h	250 € / semestre	
■ Cours spécialisé (CS) – 24h	350 € / semestre	
■ Conférence de méthode (CDM) – 22h	350 € / semestre	
■ CDM de langue vivante annuelle	400 € / an	
■ CDM de langue vivante rare annuelle (chinois, japonais, arabe, russe)	700 € / an	
VALIDATION DES ACQUIS		
Validation des acquis de l'expérience (VAE)		
■ Recevabilité de la candidature (examen du dossier de candidature + jury d'admission)	150 €	
■ Passage en jury : Jury de VAE & Jury d'évaluation de la prescription	750 € / jury	600 € / jury
■ Forfait accompagnement <i>Préparation jury VAE</i>	800 €	550 €
■ Forfait accompagnement <i>Préparation des prescriptions</i>	800 €	550 €
■ Droits d'inscription annuels à la formation	Masters : droits d'inscription nationaux Diplôme IEP : 880 € / Certificats : 470 €	
■ En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante pour préparer les UE non validées	Tarif au prorata des crédits ECTS restant à valider	
Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)	90 €	
CONTRATS D'ALTERNANCE		
Contrat d'apprentissage (12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> - Structures du secteur privé : 7 500 euros - Fonction publique territoriale : 7 500 euros <i>Tarif négociable du fait du NPEC à hauteur de 50%</i> - Fonction publique d'Etat & Fonction publique hospitalière : 3 750 euros 	
Contrat de professionnalisation (12 mois)	7 500 euros <i>Tarif négociable en fonction du NPEC de l'OPCO</i>	
FORMATIONS SPÉCIFIQUES		
Formation inter-entreprises**		
■ Formation généraliste / Matinale	300 € / jour (6h)	
■ Workshop de Sciences Po Lyon	500 € / jour (6h)	
■ Kit de Sciences Po Lyon	1 300 € / jour (18h)	
■ Laboratoires de pratiques de Sciences Po Lyon	600 € / journée (6h) → 700 € pour le porteur de projet	
■ Cours de langue vivante spécifique à la formation continue	900 € / 60h	450 € / 60h 450 € / 60h
Formation intra – entreprise sur demande	Suivant convention	
Formations pour les élus		
■ Inscription individuelle en formation Inter (selon programme établi)	Prix journée (7h) : 550 €	
■ Formation pour un groupe de 3 à 10 personnes + frais du formateur en cas de déplacement (hébergement, restauration, déplacement)	<ul style="list-style-type: none"> - moins de 2 000 habitants : 1 800 € - 2 000 habitants à 4 999 habitants : 2 100 € - 5 000 habitants à 10 000 habitants : 2 500 € - plus de 10 000 habitants : 3 000 € 	
■ Formation pour un groupe inférieur à 3 et supérieur à 10	Selon convention	
Inscription aux évaluations / Certificat de compétences professionnelles	100 €	
CYCLES DE CONFÉRENCES		
Rendez-vous avec l'Actualité (6 à 7 conférences par an)	100 € / an	

** Possibilité d'accorder une réduction de 10 % à partir de trois inscriptions individuelles d'un même organisme client. Tout autre type de réduction accordé devra faire l'objet d'une convention avec le client et/ou avec l'organisme de formation partenaire.



CA du 12 mars 2021

Délibération n°4

**Tarifs d'inscription aux formations à distance (IEP en ligne)
pour l'année universitaire 2021-2022**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

IEP en ligne est actuellement dans une phase de stabilisation de son équipe de formateurs et de son programme.

Le tarif des programmes complets de formation présentés en annexe 1 est inchangé par rapport à l'année universitaire 2020-2021.

Le tarif des modules à la carte présentés en annexe 2 augmente, pour certains, de 7%. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la mise à disposition des apprenants d'un nombre plus important de documents et d'un suivi plus individualité et, d'autre part, par le fait que les tarifs, restés stables depuis plusieurs années, sont réévalués pour tenir compte du positionnement de nos concurrents sur ce créneau.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les tarifs d'inscription aux formations à distance (IEP en ligne) pour l'année 2021-2022 tels que récapitulés dans le document joint en annexe

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



**Tarifs d'inscription aux formations à distance (IEP en ligne)
pour l'année universitaire 2021-2022**

UNITES D'EPREUVES D'ADMISSIBILITE	
CN (U01)	Culture Numérique
CG (U02)	Culture Générale
DP (U03)	Droit Public
DE (U04)	Institutions, Droit et Politiques de l'Union Européenne
EG (U05)	Economie Générale
FP (U06)	Finances et Gestion Publiques
NS (U07)	Note de synthèse sur dossier administratif
QS (U13)	Questions Sociales
GRH (U14)	GRH - Gestion des Ressources Humaines
PS (U15)	Protection Sociale
QM (U17)	Questions managériales
CP (U18)	Cas pratique d'actualité des politiques publiques d'Etat

UNITES D'EPREUVES D'ADMISSION	
ODP (U03A)	Oral de Droit Constitutionnel et Administratif
ODE (U04A)	Oral des Institutions, Droit et Politiques de l'Union Européenne
OEG (U05A)	Oral d'Economie Générale
OFP (U06A)	Oral de Finances et Gestion Publiques
CJ (U08)	Conversation avec le jury

TARIFS

Formations Complètes

(Prix TTC en euros)

UNITE	ENSEIGNEMENT	TARIFS	
		Institutionnel(1)	Individuel
Attaché Territorial 2022 Externe	CG+NS+CJ	650	440
Attaché Territorial 2022 Interne et 3^{ème} concours	NS+CJ	450	300
Inspecteur des Douanes 2022 (option Droit Public)	NS+DP+EG+CJ+OFP	1 010	640
Inspecteur des Douanes 2022 (option Droit de l'Union)	NS+DE+EG+CJ+OFP	990	620
IRA Printemps et Automne 2022	CP+CN+DP+DE+UFP+CJ	1 470	880
CapDir 2022	QM+PS+CJ	675	450
EN3S 2022 (Culture Générale, oral Droit Public, oral Economie)	CG+NS+PS+CJ+ODP+ OEG	1250	850
EN3S 2022 (Culture Générale, oral Droit Public)	CG+NS+PS+CJ+ODP	1 050	700
EN3S 2022 (Culture Générale, oral Economie)	CG+NS+PS+CJ+OEG	1 050	700
EN3S 2022 (Questions Managériales, oral Droit Public)	QM+NS+PS+CJ+ODP	1 050	710
EN3S 2022 (Questions Managériales, oral Droit, oral Economie)	QM+NS+PS+CJ+ODP+ OEG	1250	850
EN3S 2022 (Questions Managériales, oral Economie)	QM+NS+PS+CJ+OEG	1050	710
EN3S 2022 (Ecrits au complet + Grand Oral)	NS + PS + CJ +1 Matière au choix (CG ou EG ou QM)	900	580
	NS + PS + CJ + DP	920	600
EN3S 2022 (Droit Public, oral Economie)	DP+NS+PS+CJ+OEG	1 070	720
EN3S 2022 (Economie, oral Droit Public)	EG+NS+PS+CJ+ODP	1 050	700



Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Public, oral Droit Public)	NS+DP+CJ+ODP	870	550
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Public, oral Droit de l'Union)	NS+DP+CJ+ODE	870	550
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Public, oral Economie)	NS+DP+CJ+OEG	870	550
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Public, oral Finances Publiques)	NS+DP+CJ+OFP	870	550
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Union, oral Droit Union)	NS+DE+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Union, oral Droit Public)	NS+DE+CJ+ODP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Union, oral Economie)	NS+DE+CJ+OEG	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Droit Union, oral Finances Publiques)	NS+DE+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Economie, oral Economie)	NS+EG+CJ+OEG	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Economie, oral Droit Public)	NS+EG+CJ+ODP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Economie, oral Droit de l'Union)	NS+EG+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Economie, oral Finances Publiques)	NS+EG+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Finances publiques, oral Finances Publiques)	NS+FP+CJ+OFP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Finances publiques, oral Droit Public)	NS+FP+CJ+ODP	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Finances publiques, oral Droit de l'Union)	NS+FP+CJ+ODE	850	530
Inspecteur des Finances Publiques 2022 (options Finances publiques, oral Economie)	NS+FP+CJ+OEG	850	530

(1) Financement pris en charge par l'employeur ou par une institution

Tarifs spécifiques pour les étudiants inscrits au CPAG ou à l'IEP de Lyon : dans le cadre d'une inscription individuelle, une remise de 40% est applicable lorsque le futur apprenant bénéficie **d'une inscription à une formation complète en cours sur l'année universitaire** à Sciences Po Lyon ou au CPAG de Lyon. Pour obtenir cette réduction, l'apprenant devra soumettre la preuve de cette inscription (certificat de scolarité ou carte d'étudiant).

Les autres conditions d'inscription restant inchangées.

Calendrier spécifique : 60€ par module modifié

Tarifs 2021-2022 – Formations à la carte
Changements en rouge

		ENSEIGNEMENT	TARIFS INSTITUTIONNELS (Prix TTC en euros) (1)	TARIFS INDIVIDUELS (Prix TTC en euros)
UNITES D'EPREUVES D'ADMISSIBILITE				
CN	U01	Culture numérique	250	150
CG	U02	Culture Générale	250	150
DP	U03	Droit Public	270	160
DE	U04	Institutions, Droit et Politiques de l'Union Européenne	250	150
EG	U05	Economie Générale	250	150
FP	U06	Finances et Gestion Publiques	250	150
NS	U07	Note de synthèse sur dossier administratif	250	150
QS	U13	Questions Sociales	250	150
GR H	U14	GRH - Gestion des Ressources Humaines	250	150
PS	U15	Protection Sociale	250	200
QM	U17	Questions managériales	250	150
CP	U18	Cas pratique d'actualité des politiques publiques d'Etat	250	150
UNITES D'EPREUVES D'ADMISSION (2)				
OD P	U03A	Oral de Droit Constitutionnel et Administratif	200	150
OD E	U04A	Oral des Institutions, Droit et Politiques de l'Union Européenne	200	150
OE G	U05A	Oral d'Economie Générale	200	150
OF P	U06A	Oral de Finances et Gestion Publiques	200	150
CJ	U08	Conversation avec le jury	200	150

(1) Financement pris en charge par l'employeur ou par une institution

(2) Unité d'enseignement disponible seulement si vous avez choisi au moins une unité d'enseignement d'admissibilité.

Tarifs spécifiques pour les étudiants inscrits au CPAG ou à l'IEP de Lyon : dans la cadre d'une inscription individuelle, une remise de 40% est applicable lorsque le futur apprenant bénéficie **d'une inscription à une formation complète en cours sur l'année universitaire** à Sciences Po Lyon ou au CPAG de Lyon. Pour obtenir cette réduction, l'apprenant devra soumettre la preuve de cette inscription (certificat de scolarité ou carte d'étudiant).

Les autres conditions d'inscription restent inchangées.

Calendrier spécifique : 60 € par module modifié



Tarifs applicables aux candidatures au CPAG pour 2021-2022

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'IEP de Lyon propose une seule modalité de candidature au CPAG :

- Une admission sur dossier pour les apprenants (en formation initiale ou en formation continue).

Les frais d'inscription demandés servent à couvrir les frais de gestion des dossiers de candidatures.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les tarifs applicables aux candidatures au CPAG pour 2021-2022 :

- Dossier de candidature : 50 €

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n°6

Tarifs d'inscription individuelle au stage START' Sciences Po Lyon 2021-2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'IEP propose aux étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'une mobilité académique, un stage d'intégration dit stage « START' Sciences Po Lyon » incluant des enseignements de Français Langue Etrangère (FLE) et des enseignements de méthodologie du travail adaptés au système d'enseignement français (40 heures d'enseignement au total).

L'inscription au stage n'est plus obligatoire pour les étudiants ERASMUS mais le coût de ce stage reste financé par l'enveloppe Erasmus + les concernant.

L'inscription au stage est optionnelle pour les autres étudiants en mobilité et il est donc proposé de facturer à l'étudiant le coût du stage au tarif de **300 €**, sans modification par rapport à l'année universitaire 2020-2021.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le tarif d'inscription individuelle au stage « START' Sciences Po Lyon » pour l'année 2021-2022.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n°7

Tarifs d'inscription individuelle au TOEFL 2021-2022

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'IEP a signé une convention avec l'organisme ETS qui permet de proposer aux étudiants un tarif préférentiel d'inscription au TOEFL. Le tarif ainsi proposé est de **60 €**, sans modification par rapport à l'année universitaire 2020-2021. L'inscription à cette épreuve est optionnelle, le score obtenu n'est pas pris en compte dans la validation du diplôme, et n'est donc pas couverte par les frais d'inscriptions acquittés en début d'année universitaire.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le tarif d'inscription individuelle au TOEFL pour l'année 2021-2022.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n°8

**Tarifs de location des locaux de l'IEP
applicables à compter du 1^{er} janvier 2021**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'IEP peut proposer à la location pour les besoins d'organismes extérieurs de l'enseignement supérieur ou autres ses amphithéâtres, des salles de TD, la salle du conseil ou la salle informatique. Ces locations ne sont possibles que sur des créneaux ne remettant pas en cause le fonctionnement des enseignements ou des services.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les tarifs de location des locaux de l'IEP, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, tels que récapitulés dans le document joint en annexe.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



Tarifs de location des locaux de l'IEP applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

	Tarifs ens.supérieur et partenaires	Tarifs autres organismes
Par demi-journée de 4 heures ou par soirée		
Amphi Marcel Pacaut :		
sans utilisation de matériel audiovisuel	350 €	700€
avec utilisation de matériel audiovisuel	400 €	800€
Amphi Dora Schaul :		
sans utilisation de matériel audiovisuel	300 €	600€
avec utilisation de matériel audiovisuel	400 €	800€
Amphi Lucie et Raymond Aubrac :		
sans utilisation de matériel audiovisuel	350€	750€
avec utilisation de matériel audiovisuel	400€	800€
Salle polyvalente ou salle du conseil	200€	400€
Salle informatique :		
par demi-journée	250€	500€
à partir de la 3 ^{ème} journée consécutive	200€	400€
Salle 20 places	100€	200€
Salles 40-50 places	150€	300€



Tarif d'impression applicable aux étudiants à partir du 1^{er} janvier 2021

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

Chaque étudiant dispose annuellement d'un quota de 400 copies ou impressions gratuites chargé sur sa carte multiservice. Au-delà de ce quota, les copies ou impressions sont payantes. Le tarif proposé couvre les coûts de consommables et de maintenance des copieurs.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le tarif d'impression applicable aux étudiants à partir du 1er janvier 2021 :

- impression recto simple noir et blanc : 0.01 €

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n° 10

Conditions d'accès et d'inscription à la bibliothèque

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175,176 et 177 ;

Exposé des motifs

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents de la bibliothèque de Sciences Po Lyon sont gratuits et ouverts à tous les publics. Néanmoins, la Direction de l'établissement se réserve le droit de procéder à des restrictions d'accès, temporaires ou définitives, en cas de situation particulière, notamment de saturation de la bibliothèque. Le cas échéant, l'accès à la bibliothèque pourra être restreint au public académique (justifiant d'une inscription universitaire ou assimilée).

L'emprunt de documents et l'accès à la documentation en ligne ainsi qu'aux autres services de la bibliothèque sont soumis à inscription. Celle-ci est automatique pour les étudiants, enseignants et personnels de Sciences Po Lyon. Elle doit faire l'objet d'une procédure d'inscription auprès de la bibliothèque pour les autres publics. Pour ces autres publics, l'inscription est, selon les cas, gratuite ou payante. Une carte de bibliothèque spécifique est délivrée à tout inscrit qui ne possède pas de carte universitaire multiservices Université de Lyon.

Inscription automatique /gratuite :

Accès aux ressources électroniques sur place et à distance sur authentification

- Etudiants inscrits administrativement à Sciences Po Lyon
- Personnels Sciences Po Lyon

Inscription gratuite soumise à procédure d'inscription auprès de la bibliothèque :

Accès aux ressources électroniques sur place uniquement

- Lycéens du programme PECED
- Apprenants IEPEL
- Personnes en formation continue non diplômante à Sciences Po Lyon

- Personnels et étudiants des Instituts d'études politiques du réseau ScPo (IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse) et de l'Institut d'études politiques de Grenoble
- Personnels et enseignants retraités de Sciences Po Lyon

- Etudiants, personnels et auditeurs libres des membres de l'UdL et des établissements associés (liste ci-dessous)
 - **Université Claude Bernard Lyon 1**
 - **Université Lumière Lyon 2**
 - **Université Jean Moulin Lyon 3**
 - **Université Jean Monnet Saint-Étienne**
 - **ENS de Lyon** : École normale supérieure de Lyon
 - **École Centrale de Lyon**
 - **INSA de Lyon**
 - **VetAgro Sup** : École nationale vétérinaire de Lyon
 - **ENTPE** : École nationale des travaux publics de l'État
 - **ENISE** : École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne
 - **CNRS** : Centre National de Recherche Scientifique

 - **ENSSIB** : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
 - **ENSATT** : École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
 - **Inserm** : Institut national de la santé et de la recherche médicale
 - **EM Lyon Business School** : École de Management de Lyon
 - **CPE Lyon** : École supérieure de chimie physique électronique de Lyon
 - **ISARA-Lyon** : Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes
 - **ITECH** : Institut textile et chimique de Lyon
 - **ECAM Lyon** : École catholique d'arts et métiers de Lyon
 - **ENSAL** : École nationale supérieure d'architecture de Lyon
 - **ENSASE** : École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne
 - **UCLY** : Institut catholique de Lyon
 - **Mines Saint-Étienne** : École des mines de Saint-Étienne
 - **CNSMD** : Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon
 - **IFPEN** : IFP Énergies nouvelles
 - **IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
 - **ANSES** : Agence nationale de sécurité alimentaire
 - **IFSTTAR** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
 - **ESADSE** : École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne
 - **INRIA** : Inventeurs du monde numérique
 - **CNAM Auvergne Rhône-Alpes** : Conservatoire national des arts et des métiers
 - **ENSBA** : École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon
 - **INRA** : Institut national de la recherche agronomique
 - **Bioaster** : Institut de recherche technologique
 - **CROUS Lyon**
 - **École de la Comédie de Saint-Etienne**

- Elèves de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des établissements d'enseignement secondaire publics (certificat de scolarité à jour ou carte universitaire multiservices Université de Lyon)
- Lycéens des établissements d'enseignement secondaires de la métropole lyonnaise (certificat de scolarité à jour)

- Etudiants et personnels des Universités Grenoble-Alpes et Savoie Mont Blanc

- Particuliers au chômage, au RSA ou bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (justificatif à jour)

Inscription payante soumise à procédure d'inscription auprès de la bibliothèque :

Accès aux ressources électroniques sur place uniquement

- Tout particulier n'appartenant pas à une des catégories mentionnées ci-dessus = 34€/an
- Toute collectivité (association, laboratoire, entreprise...) souhaitant une inscription pour l'ensemble de ses membres = 170€/an

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré, a approuvé les conditions d'accès et d'inscription à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2020.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

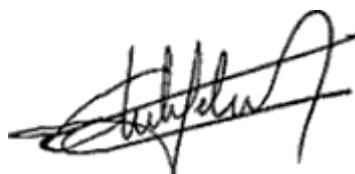
Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles Le Chatelier





**Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020
pour le renouvellement des documents perdus ou détériorés.**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175,176 et 177.

Exposé des motifs

Les documents perdus ou abîmés durant la durée du prêt doivent être rachetés ou remboursés par l'utilisateur selon les forfaits suivants. Les règlements se font par chèque uniquement à l'ordre de l'agent comptable de l'IEP de Lyon :

Livre disponible à l'achat	à racheter ou à rembourser au tarif du marché
Livre épuisé	21 €
Numéro de revue (revue académique)	16€
Numéro de magazine (presse)	4 €
DVD	30 €
Coffret de DVD	70 €

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs applicables pour le renouvellement des documents de la bibliothèque perdus ou détériorés.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles Le Chatelier



CA du 12 mars 2021

Délibération n°12

Modalités de remboursement des frais de déplacement temporaire pris en charge par l'IEP sur l'année 2021 (1^{er} janvier au 31 décembre)

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

Mise en œuvre du décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et des arrêtés du 11 octobre 2019 et du 26 février 2019 pris en application du décret n°2019-139 et modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé

1) le taux de remboursement des frais supplémentaires de repas est fixé à 17.50 €. Ce taux peut ponctuellement être porté 35 € dans le cadre de conférences ou réunions stratégiques.

En aucun cas, il ne pourra être remboursé de somme supérieure aux frais réels engagés par l'agent.

2) les taux de remboursement des frais de nuitées sont fixés comme suit pour la France :

- 120 € pour Paris,

- 90 € pour les communes de plus de 200 000 habitants (grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris),

- 70 € pour les autres communes (taux de base).

En aucun cas, il ne pourra être remboursé de somme supérieure aux frais réels engagés par l'agent.

3) Chaque application des modalités dérogatoires aux taux de remboursements des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement donne lieu à un accord explicite et préalable du directeur. Ces règles dérogatoires peuvent tenir compte de situations particulières et sont appliquées lorsque l'intérêt du service l'exige.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n°13

Tarif de réédition de la carte d'étudiant applicable aux étudiants à partir du 1^{er} janvier 2021

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

Depuis l'année universitaire 2019-2020, l'IEP de Lyon dispose de son propre SI scolarité et est en charge de l'ensemble des opérations liées à l'inscription administrative ceci incluant l'édition de la carte d'étudiant.

Chaque étudiant dispose d'une carte d'étudiant (carte CUMUL) remise par l'établissement lors de sa première inscription et valable pour une durée de 3 ans. Pour toute demande de réédition en cas de perte ou vol, le tarif proposé est de 5 €. Ce tarif couvre les coûts de consommables et de réédition.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le tarif de réédition de la carte d'étudiant applicable aux étudiants à partir du 1^{er} janvier 2021 : 5 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n°14

Remboursement des frais d'inscription au concours d'entrée commun en première année pour les candidates et candidats issus du PECED

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

Compte tenu du contexte sanitaire, le réseau ScPo a décidé de modifier les modalités du concours commun d'entrée en première année pour la session 2021.

Ce changement d'organisation fait perdre aux candidats inscrits au programme PECED le bénéfice d'une partie de l'accompagnement qui leur est proposé par l'établissement.

A titre exceptionnel, il est donc proposé de procéder au remboursement des frais d'inscription au concours commun pour la session 2021 pour les candidates et candidats issus du PECED de l'IEP de Lyon.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le remboursement des frais d'inscription au concours commun d'entrée en première année pour les candidates et candidats issus du PECED.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



Modalités de désignation des grands électeurs de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon participant à l'élection des représentants des catégories 4, 5 et 6 au Conseil d'Administration de l'Université de Lyon

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » ;

Vu le décret n°2020-1810 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Lyon »

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques ;

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les modalités définies ci-après pour la désignation des grands électeurs de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon participant à l'élection des représentants des catégories 4, 5 et 6 au Conseil d'Administration de l'Université de Lyon :

Les grands électeurs de l'Institut d'Etudes Politiques pour le conseil d'administration de l'Université de Lyon sont désignés par et parmi les représentants élus du conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques lors d'une élection des représentants élus du conseil d'administration organisée par le Directeur qui devra se tenir dans un délai de un mois après la délibération du conseil d'administration.

L'élection s'effectue au sein du conseil d'administration de l'IEP et par catégorie concernée. Sont à élire :

- Un représentant du collège des professeurs des universités et assimilés (cat 4-a)
- Un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (cat 4-b)
- Un représentant des personnels BIATSS (cat 5)
- Un représentant des usagers (étudiants) (cat 6)

Les grands électeurs sont élus au scrutin uninominal à un tour. En cas d'égalité de voix, est élu le plus jeune des candidats.

Le grand électeur de la catégorie des autres personnels (BIATSS) sera l'élu de la catégorie des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé du conseil d'administration.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles Le Chatelier



CA du 12 mars 2021

Délibération n°16

Charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu la délibération n°1-20180618 du conseil d'administration en date du 18 juin 2018,

Exposé des motifs :

Les valeurs défendues par l'Institut d'études politiques de Lyon impliquent de respecter chaque personne dans sa dignité et de lutter contre toute forme de discrimination ou harcèlement au quotidien et sur les réseaux sociaux. Le conseil d'administration a adopté le 18 juin 2018, la charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement.

L'établissement souhaite aujourd'hui modifier les articles 7, 8 et 9 de cette charte.

Ces modifications sont le fruit d'un travail mené par la cellule Egalités depuis le 26 février 2021. Elles sont présentées dans le document joint en annexe (qui reprend également pour information la rédaction antérieure).

La cellule Egalités poursuit ses travaux de révision de la Charte. Une version amendée sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les modifications apportées à la charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement de l'IEP de Lyon telles que précisées en annexe.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles Le Chatelier



CA du 12 mars 2021

Délibération n°17

Modalités d'admission au Centre de préparation à l'administration générale

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Exposé des motifs :

L'institut d'études politiques de Lyon accueille en son sein un centre de préparation à l'administration générale.

Les modalités d'admission sont amenées à évoluer. Le test est remplacé par une admission sur dossier afin de mieux apprécier le profil des candidats.

« Étudiants en cours d'étude titulaire d'au moins une licence :

L'admission des candidats au CPAG est prononcée par un jury après examen de leur dossier. Le dossier est adressé par les candidats au secrétariat du CPAG, au plus tard à la date butoir indiquée sur le site du CPAG.

Ce dossier comprend obligatoirement : une photocopie ou attestation du diplôme le plus élevé, un relevé des notes obtenues, une attestation de niveau au moins C1 en anglais ou en espagnol (obligatoire s'ils désirent suivre un cours de langue), un curriculum vitae et une lettre de motivation indiquant, notamment, les stages suivis et éventuelles expériences professionnelles ainsi que les concours envisagés.

A l'issue de l'examen des dossiers le jury établit la liste des candidats admis à titre principal et, éventuellement, une liste complémentaire. Sur leur demande, les candidats non admis sont informés des motifs de la décision de refus.

Étudiants diplômés d'un Institut d'Études Politiques :

L'admission des étudiants diplômés d'un Institut d'Études Politiques a lieu sur titre, sur présentation de leur diplôme ou d'une attestation de réussite et sous réserve de la production d'une attestation de niveau d'au-moins C1 en anglais ou en espagnol (obligatoire s'ils désirent suivre un cours de langue).

Fonctionnaires en congé formation :

L'admission des fonctionnaires en congé formation a lieu sur présentation d'un dossier de candidature adressé dans les conditions sus-exposées et comprenant : leur arrêté de congé formation (ou, à défaut au moment de leur candidature, leur demande de congé formation), un curriculum vitae, une lettre de motivation et une attestation de niveau d'au-moins C1 en anglais ou en espagnol (obligatoire s'ils désirent suivre un cours de langue).

Salariés ou demandeurs d'emploi ... :

L'admission des salariés ou demandeurs d'emploi a lieu sur présentation d'un dossier de candidature adressé dans les conditions sus-exposées et comprenant : un curriculum vitae, une lettre de motivation et une attestation de niveau d'au-moins C1 en anglais ou en espagnol (obligatoire s'ils désirent suivre un cours de langue). »

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,
Après avoir délibéré a approuvé les modalités d'admission au CPAG à compter de l'année 2021-2022.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

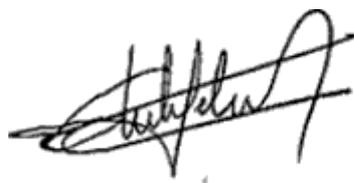
Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER





Calendrier des formations 2020-2021

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu la délibération n°XX-20200626 du conseil d'administration du 26 juin 2020 relative au calendrier des formations pour l'année universitaire 2020-2021,

Exposé des motifs

La situation sanitaire rend plus difficile la réalisation des stages par les étudiantes et étudiants de l'institut d'études politiques de Lyon.

Or, le stage est un élément obligatoire en 5^e année.

Afin de permettre la réalisation des stages, il est proposé que les étudiantes et étudiants de 5^e année, pour l'année universitaire 2020-2021 aient la possibilité de réaliser leur stage jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le calendrier des formations 2020-2021 tel que détaillé dans le document joint en annexe.

Fait à Lyon le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Gilles Le Chatelier

Calendrier 2020-2021

➤ Informations générales relatives à la rentrée :

- **Ouverture administrative de Sciences Po Lyon :** Lundi 24 août 2020.
- Période de réalisation des stages de 5^{ème} année au titre de l'année universitaire 2020-2021 : stages possibles jusqu'au 31 décembre 2021, **la soutenance du mémoire/rapport de stage devra intervenir avant le vendredi 17 décembre 2021.**
- **Sessions de pré-rentrée :**
 - *SAS 5^{ème} année* : Du mardi 25 août au vendredi 4 septembre;
 - *Entrée directe en 2^{ème} et 4^{ème} année* : Du mardi 25 août 2020 au vendredi 4 septembre;
 - *Étudiants internationaux Start' Sciences Po Lyon* : Du lundi 31 août au jeudi 10 septembre 2020.
- **Réunions de rentrée (en présentiel uniquement pour les 1A et ED 2A/4A) :**
Différents scénarii sont étudiés pour organiser les réunions de rentrée.

	1A	2A	4A	
Etudiants campus Lyon	Mardi 01/09/2020	Mardi 08/09/2020 - 14h	Jeudi 10/09/2020 - 14h	
Etudiants campus Saint-Étienne	Mardi 01/09/2020	Jeudi 03/09/2020 - 15h	A définir	

Réunion de rentrée des étudiants internationaux : Le mercredi 9 septembre 2020 (après-midi)

- **Début des cours :**
 - *Rentrée 4^{ème} année secteur Territoires* : Le lundi 7 septembre 2020 ;
 - *CPAG* : Le lundi 3 septembre 2020 ;
 - *Masters et spécialités 5^{ème} année* : Le lundi 3 septembre 2020 ;
 - *CF 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} année* : Le lundi 21 septembre 2020 ;
 - *Début des cours double diplôme campus de Saint-Étienne* : Dès la semaine du 31 août 2020.

➤ Informations générales relatives aux cours et aux congés :

- **Forum des métiers :** Le vendredi 22 janvier 2021 ;
- **Nombre de séances d'enseignements par semestre :**
 - *CF du diplôme* : 12 séances ;
 - *CDM* : 12 séances pour le semestre 1 (contre 11 séances habituellement) ;
 - *CO, CS et CF de DE* : 11 séances suivies d'une séance d'examen de 2h ;
 - *Cours projets (4^{ème} année)* : 8 séances ;
 - *Séminaires (4^{ème} année)* : 11 séances de 2h réparties sur les deux semestres.

- **Congés des étudiants et jours fériés - /!\ Aucun enseignement¹ n'est programmé pendant les vacances universitaires, ni pendant les jours fériés suivants :**
 - **Congés d'automne** : Du samedi 24 octobre 2020 **au soir** au dimanche 1^{er} novembre 2020 ;
Jour férié : Le Mercredi 11 novembre 2020 (armistice) ;
 - **Congés de fin d'année** : Du samedi 19 décembre 2020 **au soir** au dimanche 3 janvier 2021 ;
Jours fériés : Les vendredis 25 décembre 2020 (Noël) et 1^{er} janvier 2021 (jour de l'An) ;
 - **Congés d'hiver** : Du samedi 13 février 2021 **au soir** au dimanche 21 février 2021 ;
Jour férié : Lundi 5 avril 2021 (Pâques) ;
 - **Congés de printemps** : Du samedi 17 avril 2021 **au soir** au dimanche 25 avril 2021 ;
Jours fériés du mois de mai : Les samedi 1^{er} mai 2021 (fête du travail), samedi 8 mai 2021 (victoire de 1945), jeudi 13 mai 2021 (Ascension) et lundi 24 mai 2021 (Pentecôte) ;
 - **Pont de l'Ascension** : Du mercredi 12 mai 2021 **au soir** au dimanche 16 mai 2021 ;
Jour férié : Le jeudi 13 mai 2021 (Ascension) ;
Jour férié : Le mercredi 14 juillet 2021 (fête nationale).

➤ **Calendrier des enseignements :**

/!\ DOUBLE CURSUS : Les examens des étudiants inscrits en licence de droit ou d'économie gestion à l'université Jean Monnet de Saint-Étienne sont soumis aux calendriers et aux modalités de contrôle de connaissances de ces composantes.

Cours	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
<i>CF du diplôme</i>	Du lundi 14 septembre au samedi 12 décembre 2020	Du lundi 18 janvier au vendredi 30 avril 2021
<i>CO, CS et CF de DE</i>		
<i>CDM</i>	Du lundi 21 septembre au vendredi 18 décembre 2020	Du lundi 25 janvier au vendredi 30 avril 2021
<i>Séminaires 4^{ème} année</i>	Annualisé	
<i>Cours projets 4^{ème} année</i>	Annualisé	
<i>Semaine « genres et inclusions sociales » 2^{ème} année</i>	Semaine du 3 mai 2021	

➤ **Calendrier des examens :**

- **Examens 2nd session 2019-2020 4A :** La semaine du 13 au 18 septembre 2020
- **Examens 2020-2021 :**

1 ^{ère} session	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
<i>Tronc commun 5^{ème} année</i>	Jeudi 17 septembre 2020	
<i>CF de DE et CO</i>	Du lundi 7 décembre au vendredi 18 décembre 2020	Du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021
<i>Examens 4^{ème} année</i>	Du lundi 4 janvier au vendredi 8 janvier 2021	Du lundi 17 mai au jeudi 20 mai 2021
<i>Examens 1^{ère} et 2^{ème} année</i>	Du lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	Du mardi 25 mai 2021 au samedi 29 mai 2021
<i>Grand oral</i>		Du lundi 10 mai au mercredi 12 mai 2021
<i>Mémoires et états d'avancement (EA) de 4^{ème} année</i>	Rendu des EA : vendredi 4 juin 2021 → Rendu des notes : vendredi 18 juin 2021 ou rendu des mémoires : - soit le vendredi 4 juin 2021 → Rendu des notes : vendredi 18 juin 2021 ; - soit le lundi 23 août 2021 → Rendu des notes : jeudi 2 septembre 2021. Date limite de soutenance : jeudi 2 septembre 2021 (17h)	

¹ /!\ Les étudiants en double-diplôme, en masters ou suivant les spécialités de 5^{ème} année sont susceptibles de suivre des enseignements **sur certaines périodes de vacances universitaires**, en accord avec le programme transmis à chaque rentrée universitaire par les responsables du double-diplôme/master/spécialité.

2^{ème} session	1^{er} et 2^{ème} semestre
<i>Examens 1^{ère} et 2^{ème} année</i>	Du jeudi 1 ^{er} juillet au mercredi 7 juillet 2021 inclus
<i>Examens 4^{ème} année</i>	Du lundi 13 septembre au vendredi 17 septembre 2021

➤ **Calendrier des jurys :**

Jurys/Année	1A 2A	3A	4A	5A
<i>Bilan intermédiaire</i>	Semaine du 22 février 2021			
<i>Première session</i>	Semaine du 21 juin 2021	Jury année 2019-2020 : mi-novembre 2020 Jury année 2020-2021 : Semaine du 21 juin 2021	Mi-juillet 2021 et mi-septembre 2021	Jury année 2019-2020 : Fin novembre 2020 et, au besoin, mi-janvier 2021
<i>Seconde session</i>	12 et 13 juillet 2021		Dernier jury : octobre 2021	



Mise en place d'un accès dérogatoire en première année pour les élèves issus du dispositif Programme égalités des chances et démocratisation (PECED)

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et des concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°89-902 relatif aux instituts d'études politiques ayant le statut d'établissement public administratif associés à une université,

Exposé des motifs

Dans le contexte d'état d'urgence sanitaire ayant conduit à la modification des modalités du concours commun d'entrée en première année, Sciences Po Lyon souhaite utiliser la possibilité de recruter au plus 10% de leurs effectifs en dehors de Parcoursup pour mettre en place une voie d'accès réservée aux élèves de Terminale inscrits dans les Programmes d'Etudes Intégrés (PECED pour Sciences Po Lyon). Ceci afin de conserver toute son importance à ce programme dédié aux lycées de géographie prioritaire.

Sciences Po Lyon, dont la capacité d'accueil en première année est de 240 places (190 à Lyon et 50 à Saint-Etienne) admettra 216 candidates et candidats via Parcoursup (171 à Lyon et 45 à Saint-Etienne) et 24 via la voie réservée aux lycéennes et lycéens du programme PECED (19 à Lyon et 5 à Saint-Etienne).

Pour être admis par cette voie réservée, les lycéennes et lycéens devront être inscrits régulièrement au programme PECED, en 2020-2021, et avoir formulé un voeu "Sciences Po du Réseau ScPo" sur Parcoursup. La sélection des admis et leur affectation entre les deux campus se fera en fonction de leur rang de classement établi selon les critères définis dans le règlement de l'examen commun d'entrée en première année.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé la mise en place d'un accès dérogatoire en première année pour les élèves issus du dispositif Programme égalité des chances et démocratisation (PECED) pour la session 2021.

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0



CA du 12 mars 2021

Délibération n° 20

Rémunérations accordées au titre de l'arrêté du 9 août 2012

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement des jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Exposé des motifs

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,25 aux montants arrêtés pour la correction de copies.

Il est proposé au Conseil d'administration d'appliquer ce coefficient aux épreuves de questions contemporaines, dissertation historique, épreuve sur ouvrage et dissertation de sciences sociales.

Les tarifs des autres épreuves se situent dans la fourchette des montants fixés par l'arrêté du 9 août 2012.

L'ensemble des tarifs proposés est synthétisé dans le tableau des rémunérations annexé

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé les rémunérations accordées aux intervenant extérieurs au titre de l'arrêté du 9 août 2012.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES CONCOURS 2020/2021

		Concours Commun 1ère année	Concours 2ème année	Concours 4ème année	Examen FC 4ème année
CONCEPTION DU SUJET	Questions contemporaines	250 € (si 2 concepteurs 125 € chacun)			
	Dissertation historique	250 €			
	Epreuve de Langue	250 €	250 €		250 €
	Dissertation et ouvrage		625 €		
	Epreuve sur ouvrage (dont question de langue)			415 €	416 €
	Culture générale				
tarif par copie ou par dossier					
CORRECTION	Epreuve de Langue	4,90 €	4,90 €	4,90 €	3,30 €
	Questions contemporaines	6,75 €			
	Dissertation historique	6,75 €			
	Epreuve sur ouvrage		6,75 €	6,75 €	6,75 €
	Dissertation de sciences sociales		6,75 €		
	Epreuve sur dossier			10,00 €	
	Culture générale				
ORAUX D'ADMISSION (par heure)		42,00 €			



CA du 12 mars 2021

Délibération n° 21

Contingent CRCT au titre de l'établissement

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984, et notamment son article 19

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 février 2021,

Exposé des motifs

Le congé pour recherche ou conversion thématique est un dispositif qui permet à un enseignant-chercheur de se consacrer à la recherche sur six ou douze mois. Pendant cette période, il n'assure aucune heure d'enseignement.

Le CRCT peut être accordé soit par le Conseil national des universités au vu d'un projet de recherche présenté par l'enseignant-chercheur, soit par l'établissement.

Il est proposé que l'établissement définisse un contingent annuel de 1 semestre de CRCT.

A ce semestre peuvent s'ajouter jusqu'à deux semestres de CRCT dans le cadre d'un programme de recherche de type ERC ou H2020 dont l'établissement est partenaire et sur la base du financement intégral de ce congé par le programme.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le contingent CRCT, établi à 1 semestre, au titre de l'établissement.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



CA du 12 mars 2021

Délibération n° 22

Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle à Sciences Po Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité technique du 25 février 2021,

Exposé des motifs

Sciences Po Lyon, à l'instar des opérateurs de l'Etat, est tenu d'élaborer un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Le plan d'actions a été établi au sein d'un groupe de travail, composé de représentants du personnels issus du CHSCT et du CT et de l'administration. Il est directement décliné à partir des axes d'actions proposés par le ministère :

- Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération
- Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades, emplois
- Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter ce plan d'action pour la période 2021-2023. Il peut être amendé et révisé régulièrement. Un bilan des actions sera produit annuellement.

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 12 mars 2021,

Après avoir délibéré a approuvé le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle tel que présenté en annexe.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Axes du plan	Actions existantes	Actions à déployer	Acteurs de la mise en œuvre	Echéance de mise en œuvre	Mesure de l'action
Axe 1 : Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération					
Identification et analyse des écarts de rémunération	Recrutement d'un stagiaire de Master en statistique pour travailler sur l'identification et l'analyse des écarts et produire un outil méthodologique réexploitable par l'établissement dans les années suivantes		Responsable du service RH en charge de l'encadrement du stagiaire	Stage se déroulera de fin avril à fin juillet 2021	Données et outil méthodologique exploitables en septembre 2021
mesures de traitement des écarts de rémunération		Cet item ne pourra être traité qu'au vu des écarts mesurés au cours de l'étape précédente			
Axe 2 : Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois					
Mixité des métiers / futurs diplômés		Recruter un stagiaire pour analyser les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle (sur 3 années) et identifier si de spécialités s'écartent de la part moyenne de représentants de chaque sexe au sein de la promotion et si des écarts significatifs existent, mesurer également si des écarts de rémunération existent.	Service FCIP	Printemps 2022	Données exploitables en septembre 2022
		Veiller à la mixité des intervenants professionnels participant au Forum des métiers (dans tous les secteurs d'activité)	Organisateurs du Forum (pôle FCIP)	Forum 2022	Analyse de la liste des participants
Mixité des métiers / personnels de l'établissement		Rendre obligatoire pour tous les enseignants amener à coordonner un groupe d'intervenants (coordinateur de CDM, resp de DE, de spécialités etc.) et pour tous les encadrants administratifs une formation/sensibilisation (1/2 journée) sur la question des discriminations incluant celles liées au genre	service RH Formation	Rentrée 2021	Bilan chiffré du nombre de personnes à former et du nombre de personnes ayant suivi la formation
		Inscrire ensuite cette formation dans le Plan de formation pour tous les nouveaux arrivants dans l'établissement	service RH Formation	Année 2021-2022	Idem
		Promotion des enseignants-chercheurs: accompagnement préparation HDR pour les maitresses de conférence via une mise en œuvre du CRCT "maternité"	CS et service RH	Année 2022	A moyen terme: bilan CRCT maternité demandés et accordés
		Promotion des personnels administratifs et techniques: accompagnement des agents dans la préparation des concours de catégorie A notamment via le plan de formation.	Service RH Formation	Année 2021-2022	Nombre d'agents bénéf+candidats+résultats
		Promotion des personnels administratifs et techniques: Respect de la parité dans la désignation des membres de la commission "promotion" (LDG)	CT	févr-21	Composition effective de la commission
		Promotion des personnels administratifs et techniques: l'établissement s'engage à veiller à ce que la répartition des promotions corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables et tienne compte de leur représentation dans les effectifs du corps d'origine, lorsque le nombre de candidat le permet	Commission "promotion"	mars-21	Composition effective de la commission
Mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées		Pour tout recrutement d'agent contractuel, prévoir une audition par 3 personnes avec au moins un représentant de chaque sexe	Service RH	Printemps 2021	Suivi et bilan annuel à mettre en place
		Pour tout recrutement d'agent contractuel, à partir de 10 candidatures reçues, recevables et répondant aux critères de sélection (niveau de diplôme, expériences...), conserver la proportion femme/homme existante chez les candidats pour la phase d'audition	Service RH	Printemps 2021	Suivi et bilan annuel à mettre en place
		Formation des recruteurs, jurys/comités de sélection pour identifier les biais de sélection et les limiter. Pour les COS, cela passera par la mise à disposition d'un guide pratique	service RH	Printemps 2021 pour le guide, rentrée 2021 pour la formation	transmission effective du guide et bilan chiffré du nombre de personnes à former et du nombre de personnes ayant suivi la formation
Axe 3 : Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle					
	Nouvelle charte du télétravail soumise au CA de janvier 2021 qui prévoit un élargissement du dispositif			Charte entrera en application effective dès la fin de la crise sanitaire	Bilan d'application de la charte en fin d'année universitaire 2021-2022

Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Axes du plan	Actions existantes	Actions à déployer	Acteurs de la mise en œuvre	Echéance de mise en œuvre	Mesure de l'action
Adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail	Le dispositif relatif au temps de travail prévoit 3 organisations hebdomadaires types, dont une sur 4,5 jours, et une amplitude horaire de principe /horaires d'arrivée et de départ				
		Limiter autant que faire se peut l'organisation de réunions sur le temps méridien ou après 17h30	Direction de l'établissement	Printemps 2021	
Soutien à la parentalité		Facilitation de la prise des congés familiaux et de la reprise à l'issue des congés : rendre l'information relative au congé de paternité accessible sur l'intranet et diffuser annuellement un message rappelant l'existence de ces informations	Service RH	Printemps 2021	Accessibilité effective de l'information, à moyen terme: bilan chiffré des congés paternité pris et non pris
		Facilitation de la prise des congés familiaux et de la reprise à l'issue des congés: rendre les informations relatives à la prise en compte du congé de maternité et du congé de paternité dans le calcul du service d'enseignement accessibles sur l'intranet et diffuser annuellement un message rappelant l'existence de ces informations	Service RH	Été 2021	Accessibilité effective de l'information
		Sécurisation de la situation des femmes enceintes: pour les enseignantes: prévoir un entretien avec la direction en amont du congé pour préparer l'organisation du service au retour du congé afin de ne pas mettre l'enseignante en situation de devoir construire un nouveau cours durant son congé. Prévoir un entretien avec la direction et la direction du laboratoire d'appartenance au retour du congé maternité pour accompagner l'enseignante dans son retour à son poste	Direction et service RH -en lien avec la direction du labo -CS	Printemps 2021	Bilan chiffré des entretiens effectivement organisés
		Sécurisation de la situation des femmes enceintes: pour les personnels adm et techniques: prévoir un entretien avec responsable de service et resp RH en amont du congé pour définir les missions confiées au retour du congé et entretien au retour pour accompagner la reprise d'activité	Service RH et responsables de service	Printemps 2021	Bilan chiffré des entretiens effectivement organisés
		Mode de garde et organisation personnelle: rendre les informations accessibles sur l'intranet et diffuser annuellement un message rappelant l'existence de ces informations	Service RH	Rentrée 2021	Accessibilité effective de l'information
	Axe 4 : Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations				
Modalités de mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations	Existence d'une charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement, signée par tous les personnels, étudiantes et étudiants de l'établissement (via première connexion intranet)	Communiquer à chaque rentrée sur cette charte via Actus intranet et listes de diffusion	Responsables Egalités et service communication	rentrée 2021	Communication effective de l'information
	Existence d'une cellule Egalités présidée par une responsable Egalités pouvant être saisie par toute victime ou témoin d'une discrimination ou harcèlement			mars-21	Bilan d'activité du ou de la responsable Egalités présenté annuellement au CA
	Signalement au procureur de la république par la direction de tout fait susceptible de constituer une infraction pénale et le cas échéant saisine de la section disciplinaire		Chargée d'affaires juridiques + direction		
Communication et formation à la prévention des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations en particulier des publics prioritaires (encadrants, services RH, représentants du personnel etc.)		Accroître la communication (multi-canaux) sur les VSS selon les préconisations de la cellule égalités	Service communication et responsables égalités	Printemps 2021	Bilan chiffré des actions de communication faites
		Systématiser une formation sur les VSS et les harcèlements à l'attention des personnels	Service RH Formation	Rentrée 2021	Organisation effective de la formation
		proposer une formation à destination des enseignants pour repérer les situations de discriminations et pour savoir ce qu'ils peuvent faire/ne pas faire	Service RH Formation	Année 2021-2022	Organisation effective de la formation et bilan chiffré de la participation
		proposer une formation à destination des associations étudiantes sur les VSS et les harcèlements	Service vie étudiante VPE CVA	Année 2021-2022	Organisation effective de la formation et bilan chiffré de la participation



Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Axes du plan	Actions existantes	Actions à déployer	Acteurs de la mise en œuvre	Echéance de mise en œuvre	Mesure de l'action
Modalités d'accompagnement et de soutien des victimes		Mettre en place une information des personnels sur la protection fonctionnelle et son activation si victime de harcèlement ou violence	Chargée d'affaires juridiques	Eté 2021	Accessibilité effective de l'information
		Accompagnement médical et psychologique: étudiantes et étudiants: Apsytude et SSU Université Lyon2 personnels : médecine du travail et MGEN (point d'écoute)			
Autres actions de lutte contre les discriminations		Existence d'un enseignement obligatoire (2ème année) d'une semaine sur "genre et inclusion sociale"	Direction des études et enseignantes-chercheuses responsable de l'enseignement	mai-21	
		Existence de distributeurs (gratuits) de protections périodiques et de préservatifs (féminins et masculins) au sein du bâtiment d'enseignement			
		Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme	Responsable Egalités, référente racisme et chargée de la vie étudiante	mars-21	Nombre d'actions proposé, nombre de participants



Attribution d'aides exceptionnelles à des étudiants

Vu le code de l'Éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,
Vu la demande d'aide sociale formulée auprès du Crous transmise à l'IEP le 25 février 2021,

Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon,

Après avoir délibéré a approuvé le versement sur le budget 2021 de l'IEP de :

Une aide exceptionnelle d'un montant de 300 € pour contribuer aux dépenses courantes d'une étudiante.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

Le président du conseil d'administration

Gilles Le Chatelier



- **Tarif 1** : prise en charge de la formation par un tiers (employeur, Pôle Emploi, CPF...)
- **Tarif 2** : prise en charge de la formation par le candidat
- **Tarif 3** : prise en charge de la formation par le candidat bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AAH

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
FORMATIONS DIPLÔMANTES ET CERTIFIANTES			
Diplôme Grade - Master de Sciences Po Lyon			
Examen d'entrée directe en 4 ^e année du diplôme (spécifique aux publics de formation continue)	120 €	120 €	0 €
Années 4 et 5 du diplôme (sauf parcours en double diplôme : tarif spécifique selon convention)	6 800 €	3 800 €	2 000 €
	+ droits d'inscription annuels : 880 €		
Master mention Science Politique			
Parcours au choix :	5 500 €	3 000 €	256 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des politiques publiques ■ Évaluation et suivi des politiques publiques ■ Politiques publiques de l'alimentation et gestion du risque sanitaire 	En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante : droits d'inscription nationaux		
Certificats de spécialité (5A)			
Cycle de formation intégré à l'un des parcours de 5 ^e année du diplôme de Sciences Po Lyon :	3 500 €	2 500 €	1 000 €
	En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante : 470 €		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Affaires européennes : entreprises et institutions ■ Carrières publiques ■ Communication, culture et institutions ■ Développement, ingénierie de projets et coopération à l'international ■ Globalisation et gouvernance ■ Management des services publics et des partenariats public/privé ■ Management & actions culturelles à l'international ■ Politiques et innovations sociales des territoires 	Selon convention		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduite de projet et développement durable des territoires. Double diplôme avec le Master <i>Analyse et politique économiques</i> - Parcours <i>Conseil en développement territorial</i> (UJM)			
Diplômes d'établissement d'aires culturelles (DEAC)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Afrique Subsaharienne Contemporaine (DEASC) ■ Amérique Latine et les Caraïbes (DEALC) ■ Etats-Unis (DELUSA) ■ Etudes Européennes (DEEE) ■ Monde Arabe Contemporain (DEMAC) ■ Monde Extrême Oriental (DEMEOC) ■ Russie Contemporaine (DERUSCO) 	2 500 €	1 800 €	1 000 €
Certificat d'introduction aux études politiques (CIEP) (spécifique aux publics de formation continue)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Parcours de formation complet 	2 000 €	1 000 €	500 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Tronc commun uniquement 	1 000 €	500 €	250 €
Certificat d'études politiques (CEP)	3 500 €	2 000 €	1 000 €
Attestation d'études politiques (AEP)	1 750 €	1 000 €	500 €
CENTRE DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CPAG)			
Préparation aux concours de catégorie A	1 000 €	800 €	800 €
Modules	400 €	200 €	200 €

ENSEIGNEMENTS		
Enseignements du diplôme de Sciences Po Lyon (hors spécialité) et des DEAC :		
■ Cours fondamentaux (CF) – 24h ou 36h	250 € / semestre	
■ Cours spécialisé (CS) – 24h	350 € / semestre	
■ Conférence de méthode (CDM) – 22h	350 € / semestre	
■ CDM de langue vivante annuelle	400 € / an	
■ CDM de langue vivante rare annuelle (chinois, japonais, arabe, russe)	700 € / an	
VALIDATION DES ACQUIS		
Validation des acquis de l'expérience (VAE)		
■ Recevabilité de la candidature (examen du dossier de candidature + jury d'admission)	150 €	
■ Passage en jury : Jury de VAE & Jury d'évaluation de la prescription	750 € / jury	600 € / jury
■ Forfait accompagnement <i>Préparation jury VAE</i>	800 €	550 €
■ Forfait accompagnement <i>Préparation des prescriptions</i>	800 €	550 €
■ Droits d'inscription annuels à la formation	Masters : droits d'inscription nationaux Diplôme IEP : 880 € / Certificats : 470 €	
■ En cas de réinscription sur l'année universitaire suivante pour préparer les UE non validées	Tarif au prorata des crédits ECTS restant à valider	
Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)	90 €	
CONTRATS D'ALTERNANCE		
Contrat d'apprentissage (12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> - Structures du secteur privé : 7 500 euros - Fonction publique territoriale : 7 500 euros <i>Tarif négociable du fait du NPEC à hauteur de 50%</i> - Fonction publique d'Etat & Fonction publique hospitalière : 3 750 euros 	
Contrat de professionnalisation (12 mois)	7 500 euros <i>Tarif négociable en fonction du NPEC de l'OPCO</i>	
FORMATIONS SPÉCIFIQUES		
Formation inter-entreprises**		
■ Formation généraliste / Matinale	300 € / jour (6h)	
■ Workshop de Sciences Po Lyon	500 € / jour (6h)	
■ Kit de Sciences Po Lyon	1 300 € / jour (18h)	
■ Laboratoires de pratiques de Sciences Po Lyon	600 € / journée (6h) → 700 € pour le porteur de projet	
■ Cours de langue vivante spécifique à la formation continue	900 € / 60h	450 € / 60h 450 € / 60h
Formation intra – entreprise sur demande	Suivant convention	
Formations pour les élus		
■ Inscription individuelle en formation Inter (selon programme établi)	Prix journée (6h) : 550 €	
■ Formation pour un groupe de 3 à 10 personnes + frais du formateur en cas de déplacement (hébergement, restauration, déplacement)	<ul style="list-style-type: none"> - moins de 2 000 habitants : 1 800 € - 2 000 habitants à 4 999 habitants : 2 100 € - 5 000 habitants à 10 000 habitants : 2 500 € - plus de 10 000 habitants : 3 000 € 	
■ Formation pour un groupe inférieur à 3 et supérieur à 10	Selon convention	
Inscription aux évaluations / Certificat de compétences professionnelles	100 €	
CYCLES DE CONFÉRENCES		
Rendez-vous avec l'Actualité (6 à 7 conférences par an)	100 € / an	

** Possibilité d'accorder une réduction de 10 % à partir de trois inscriptions individuelles d'un même organisme client. Tout autre type de réduction accordé devra faire l'objet d'une convention avec le client et/ou avec l'organisme de formation partenaire.